



CENTRE HOSPITALIER
La Palmosa

Institut de formation en soins infirmiers

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PROJET PÉDAGOGIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION DES
AIDES-SOIGNANTS du
CH de MENTON LA PALMOSA**

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Table des matières

1. Préambule	4
2. Orientations pédagogiques et générales de l'institut de formation.....	5
2.1. Développer l'innovation pédagogique.....	5
2.1.1 Pratiques de simulation.....	5
2.1.2. Déploiement d'outils numériques sur l'IFAS.....	7
3. Développer des actions de formation continue.....	8
3.1 Le tutorat.....	8
3.2 AFGSU 1 et 2	8
3.3 Formation aide-soignante : son rôle en regard du nouveau référentiel métier 2021.....	9
3.4 Accompagnement fin de vie et soins de support	9
4. Certification QUALIOPi.....	9
5. Développement des contrats d'apprentissage.....	10
6. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable.....	10
7. L'Institution	11
7.1. La formation.....	11
7.2. Le projet organisationnel.....	11
8. La place de l'institut de formation dans la cité.....	12
8.1. Les organes hiérarchiques.....	12
8.2. Les organes consultatifs	12
8.3. Le fonctionnement interne	13
9. Les objectifs de la formation :	13
9.1. Les objectifs généraux.....	13
9.2. Les objectifs spécifiques.....	14
10. L'enseignement théorique	14
11. L'enseignement pratique	15
12. Les méthodes pédagogiques	16
13. Dispositif de suivi du parcours des apprenants	17
14. Les terrains de stage	18
15. La formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU).....	21
16. Les ressources de l'Institut	21
16.1. Les ressources humaines.....	21

16.2. Organigramme fonctionnel	211
16.3. Les ressources documentaires et multimédias	25
16.4. Les ressources en infrastructure et en logistique	26
16.5. La vie étudiante.....	26
17. La promotion de l'IFAS et de la profession d'aide-soignant.....	26
18. Annexes	28

1. Préambule

Le projet pédagogique traduit la politique de formation déterminée par l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Menton.

C'est un document de référence utilisable par toutes les personnes concernées par la formation, tant sur le plan administratif, économique, pédagogique qu'éducatif.

Ce document comprend la définition des objectifs généraux et spécifiques. Il recueille l'inventaire des ressources, des méthodes et des évaluations pédagogiques.

L'institut de formation d'aides-soignants se situe dans les locaux du Centre Hospitalier de Menton au 8, Avenue Laurenti à Menton sur le site de l'ancien hôpital de Saint Julien.

Son agrément date du 30 septembre 1988 pour une capacité d'accueil initial de 20 places.

En 2003 et 2010, l'institut de formation a connu une augmentation des quotas.

En 2010, la capacité d'accueil était de 35 élèves aides-soignants en cursus complet et 5 élèves en cursus partiel.

A partir de la rentrée de janvier 2013, la capacité autorisée pour suivre la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'aide-soignant a été augmentée à 60 places sur le site de Menton dont :

30 élèves pour les rentrées de janvier

30 élèves pour les rentrées de septembre.

Depuis Septembre 2017, la capacité d'accueil est de 45 élèves en cursus complet, la rentrée scolaire s'effectuant une fois par an au mois de Septembre.

A compter d'octobre 2015, des classes préparatoires aux concours d'infirmiers et d'aides-soignants ont été mises en place au sein de l'institut.

En 2017, 15 places de classes préparatoires au concours d'aides-soignants ont été financées intégralement par le Conseil Régional. Cette classe préparatoire est reconduite pour la rentrée 2024. Elle se déroulera du jeudi 11/01/2024 Janvier 2024 au jeudi 28 Mars 2024 soit 161h, à raison de deux jours par semaine le mardi et le jeudi, 7h par jour.

Le contenu de son programme s'adapte au contexte réglementaire en vigueur. Ainsi, l'arrêté du 7 avril 2020, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, a modifié les modalités d'admission en IFAS :

Art. 2 : La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations.

Au regard des attendus et des critères nationaux de formation, la maquette relative à la formation préparatoire a été réactualisée et portée à la connaissance de la Région.

La création du groupement Hospitalier de territoire 06 (GHT 06) réunissant 12000 agents et 14 établissements publics de santé, vise à créer un pôle de formation commun, permettant aux apprenants un accès équitable à une offre de formation de qualité avec des moyens pédagogiques mis à disposition harmonisés.

Ainsi, l'objectif de l'institut de formation du CH de Menton est de maintenir un positionnement fort au sein du GHT 06 et de développer des collaborations avec nos partenaires notamment le GCS 06, la Faculté de médecine de Nice et le Département des Sciences Paramédicales.



2. Orientations pédagogiques et générales de l'institut de formation

Pour la rentrée 2023, l'institut de formation aides-soignants poursuit les orientations pédagogiques et générales suivantes :

2.1. Développer l'innovation pédagogique

Objectif 1 :

Développer la simulation en santé déjà engagée auprès des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants

Objectif 2 :

Déployer des outils numériques permettant l'utilisation de méthodes pédagogiques interactives et innovantes

2.1.1. Pratiques de simulation :

L'IFAS adapte l'ingénierie pédagogique aux évolutions des outils d'apprentissage :

« La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et ma pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin ». (Arrêté du 26 Septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier)

Le but est de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs ».

Une salle de simulation équipée d'un simulateur haute-fidélité depuis 2018 permet de mettre en place des séances pédagogiques auprès des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants.

Cette méthode innovante expérimentée depuis 2018-2019 sur les semestres pairs de chaque année de formation infirmière ainsi que sur l'année de formation aides-soignants permet d'une part de travailler sur les savoir-être et savoir-faire des apprenants en situation simulée et d'autre part, de développer la pratique collaborative entre étudiants IDE/élèves AS à partir d'un scénario de base se complexifiant en fonction du niveau de formation.

Elle permet également un apprentissage dans un contexte sécurisant pour améliorer la qualité des pratiques et de soins réalisés à postériori auprès des patients et des résidents.

- ✚ Simulation hybride (regroupe au sein d'une même séquence l'usage de la simulation humaine et d'un simulateur mannequin)

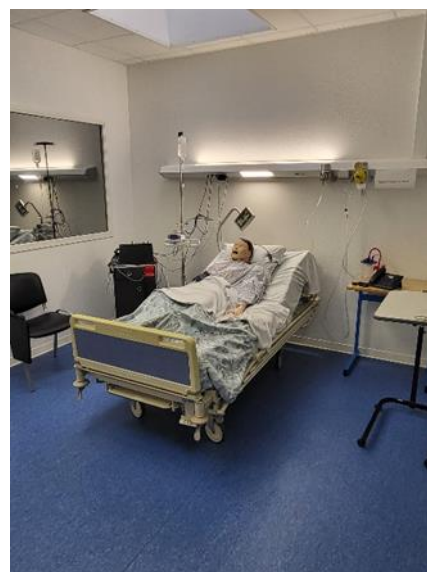
Cette année nous avons pu réaliser des séances avec l'ensemble des promotions infirmières et aides-soignantes.

- Accueil d'un patient 1A et EAS
- Crise d'asthme 2A et EAS
- Arrêt cardio respiratoire 3A et EAS

Séances très appréciées des ESI/EAS, moment de collaboration, de pratique réflexive et d'apprentissage

- ✚ Simulation procédurale
 - Aspiration endo trachéale
 - Glycémie capillaire
 - Prise de tension
 - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire

Ces séances permettent aux étudiants/élèves de percevoir l'importance du travail en équipe, de la communication et des connaissances nécessaires à une prise en charge adaptée et sécurisée du patient.



La poursuite du projet prévu pour la rentrée 2023-2024 vise à :

- Développer des attitudes de communication et de collaboration efficaces au sein de l'équipe de formateurs afin de favoriser un travail de lien entre chaque année de formation dans le cadre d'élaboration d'activités de simulation,
- Imaginer de nouveaux scénarii en fonction des objectifs de formation poursuivis en lien avec le niveau d'apprentissage des apprenants et en regard des compétences à développer,
- Développer la collaboration avec les compétences de notre établissement hospitalier support,
- Généraliser cette pratique pédagogique à la formation continue des personnels de santé médicaux et paramédicaux des structures de proximité.
- Développer l'apprentissage collectif des situations et de l'environnement de travail.
- Améliorer et prioriser la qualité et la sécurité des soins dans l'apprentissage.
- Travailler en collaboration avec les compétences de notre établissement hospitalier support.

La simulation permet l'apprentissage de la praxis de l'apprenant, le développement de sa réflexivité dans des situations de simulations qui se complexifient en fonction de l'avancée de la formation.

Ainsi les objectifs posés à l'institut de formation du CH Menton sont les suivants :

Objectifs globaux :

Améliorer les compétences non techniques individuelles et en équipe des apprenants, au travers de situations réellement adaptées à leur niveau :

- Prise en compte des difficultés réelles des apprenants.
- Amélioration continue des modules.
- Intégration de l'apprentissage par les pairs /participation déroulé (fort impact sur l'acceptabilité des apprenants).

Objectifs opérationnels :

Enrichir les modules de simulation existants avec :

- L'approche des compétences non techniques individuelles.
- Le travail en équipe.

Intégrer le retour d'expérience des apprenants dans les scénarii de simulation.

2.1.2. Déploiement d'outils numériques sur l'IFAS

Objectifs :

- Mettre en place des environnements personnels d'apprentissage qui répondent aux évolutions des comportements des apprenants
- Proposer un espace de travail sécurisé et partagé à partir d'un espace de communication à distance commun à l'ensemble des formations infirmières et aides-soignantes
- Offrir dans nos propositions pédagogiques mais également par la diversité des contenus, des méthodes et des modèles professionnels, des points d'intérêt où chaque étudiant trouvera matière à se construire au cours de sa formation initiale.
- Développer l'innovation pédagogique soutenue par la Région et engagée par les formateurs
- Répondre avec sécurité à un contexte sanitaire en constante mutation
- Optimiser le dispositif de formation par la valorisation des compétences des formateurs et le développement de méthodes et d'outils pédagogiques

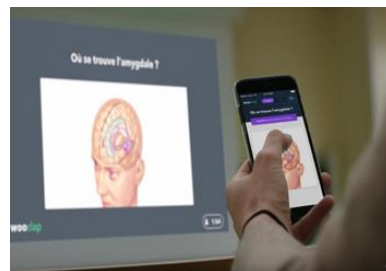
Depuis 3 ans, nous nous sommes engagés à diversifier nos pratiques pédagogiques, notamment par le déploiement de la simulation qui offre une réelle plus-value aux enseignements dispensés et une entière satisfaction aux apprenants.

A ce jour, poursuivre le développement d'une offre de formation innovante représente un enjeu primordial pour valoriser l'institut de formation et favoriser la réussite de tous les apprenants. L'accompagnement pédagogique qui tend, avec la démarche qualité, à se concevoir dans une logique de parcours individualisé nécessite de remettre en question nos représentations de l'apprentissage, davantage centré sur l'apprenant et non sur une méthode d'enseignement uniquement réalisée en présentiel afin de permettre à l'élève de se former de façon autonome, d'individualiser son parcours, de s'évaluer et de réajuster régulièrement ses acquisitions

Pour être à la hauteur de ces enjeux, l'institut développe un réel projet numérique soutenu par la Région afin de déployer dans des conditions optimales des méthodes pédagogiques interactives et innovantes. Pour cela, il doit promouvoir l'accès à distance des étudiants aux ressources pédagogiques.

Aussi, l'institut de formation travaille au développement d'outils interactifs dans les domaines de la pédagogie essentiellement, tels que la formation à distance (plateforme Moodle), les jeux sérieux, les formations e-Learning, ainsi que la **plateforme AS 3.0** financée par la Région Sud.

L'Institut développe le **modèle WOOC LAP**, système conçu pour inciter la participation des étudiants en transformant « les smartphones » en un outil d'apprentissage complet.



Expérimentation d'une **plateforme de réalité virtuelle « SIMANGO »** à la rentrée 2023

Objectif : Permettre à chaque étudiant d'expérimenter la simulation au cours de la formation.

3. Développer des actions de formation continue

Objectif

Assurer le positionnement des Instituts de formation par une attractivité justifiant les besoins du territoire.

3.1 Le tutorat

Devenir tuteur, c'est partager ses savoir-faire, accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, aider à rapprocher les établissements de soins de l'institut de formation.

Deux sessions de formation au tutorat sont réalisées en 2023-2024 sur les Instituts de formation permettant de fournir les méthodes et les outils utiles à l'encadrement et à l'évaluation des stagiaires, d'enrichir les modes de sociabilité, de modifier les positions acquises pour laisser place à de nouveaux positionnements favorisant l'autonomie des professionnels.

La plaquette de formation au Tutorat se trouve [en annexe 1](#)

3.2 AFGSU 1 et 2

Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

L'objectif est de maintenir les acquis des professionnels de santé, mais aussi ceux des agents des services techniques et administratifs, ou de remettre à jour leurs connaissances dans ce domaine.

Nous travaillons en collaboration avec les établissements de santé de l'arrière-pays mentonnais (Sospel

Breil, Saorge) mais aussi avec le SSIAD de Roquebrune Cap Martin.

De septembre à juillet 2023, nous avons réalisé 5 sessions complètes d'AFGSU 2, 2 sessions d'AFGSU 1 et 3 sessions de recyclage. (63 agents formés).

Trois dates de formations sont déjà prévues sur septembre et octobre 2023.

Les plaquettes d'informations se trouvent [en annexe 2](#)

3.3 Formation aide-soignante : son rôle en regard du nouveau référentiel métier 2021

Cette formation s'adresse aux aides-soignants formés avant juillet 2021.

L'objectif de cette formation est de **permettre à chaque professionnel aide-soignant de réfléchir à sa posture professionnelle et de se former aux nouvelles compétences attendues**, d'intégrer les principes réglementaires du nouvel exercice professionnel d'aide-soignant, de favoriser la découverte, confronter les raisonnements, **conformément au référentiel de formation aide-soignant du 10/07/2021.**

8 participants à cette 1^{ère} session. Nous allons renouveler cette formation sur 2023/2024.

Nous allons renouveler cette formation sur 2023/2024. 2 sessions sont déjà prévues en novembre 23 et en avril 24. 20 personnes sont déjà inscrites.

Du nouveau matériel a été commandé en particulier une aspiration à mucosités électrique, des appareils à glycémie capillaire pour répondre à l'apprentissage des nouveaux actes confiés à l'aide-soignante.

La plaquette d'informations se trouvent [en annexe 3](#)

3.4 Accompagnement fin de vie et soins de support

Une 1^{ère} session sera mise en place au cours dernier trimestre 2023.

Cette formation a pour objet l'amélioration de la prise en soins des patients dans une démarche palliative participative en cancérologie ou en fin de vie.

Cette formation est en lien avec le déploiement d'une filière spécifique en cancérologie sur le CH de Menton.

La plaquette d'informations se trouve [en annexe 4](#)

4. Certification QUALIOPI

Objectif 1: Développer la culture qualité et sécurité au sein de l'IFSI/IFAS afin de répondre aux exigences réglementaires pour tous les Organismes réalisant des actions pour le développement des compétences.

Objectif 2 : Favoriser un dispositif d'évaluation et d'échange avec les élèves en formation

Objectif 3 : valoriser et développer les compétences de l'équipe pédagogique

La notion de **qualité** ayant été renforcée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle amorcée par la loi pour « **la liberté de choisir son avenir professionnel** » du **05/09/2018**, une certification **unique, obligatoire** à partir du 01/01/2022, fondée sur un **référentiel national** a été réalisé.

L'Institut de formation du Centre hospitalier « LA PALMOSA » a reçu la certification QUALIOPi le 29 Octobre 2021.

L'audit de surveillance/ de suivi a eu lieu le 10 mai 2023, nous avons maintenu la certification QUALIOPi sans aucune réserve et avec les félicitations de l'organisme certifiant pour notre engagement dans la Qualité. Nous préparons d'ores et déjà le prochain audit de certification qui devrait avoir lieu en juin 2024.

5. Développement des contrats d'apprentissage

L'institut du CH Menton a développé depuis 2 ans l'apprentissage aide-soignant et les contrats de professionnalisation d'une part pour pallier dans une certaine mesure aux difficultés financières des études et d'autre part accroître les chances de recrutement pour l'établissement employeur.

En 2021/2022 nous avons eu 2 élèves en contrat d'apprentissage sur le CH « la Palmosa » de Menton. En 2022/2023 4 élèves en contrat d'apprentissage : 2 sur le CH de Menton et 2 sur l'EHPAD Gastaldy à Menton, et 1 élève en contrat de professionnalisation à l'EHPAD Les Citronniers de RCM.

Pour la promotion 23/24, 5 élèves sont déjà inscrites pour suivre la formation en tant qu'apprenties (EHPAD Victor Nicolaï de Peille, SSIAD de Menton, CH de Menton, EHPAD les Citronniers RCM)

Nous travaillons en étroite collaboration avec le CERFAH de la Région PACA (Centre de Formation Régional des Apprentis des métiers de l'Hospitalisation)

6. Maintenir un engagement fort dans la démarche de développement soutenable

Afin de répondre aux critères définis par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la démarche de certification et de maîtriser les impacts de l'activité de l'institut de formation sur son environnement, l'IFSI/IFAS pense et agit « développement soutenable » en mettant en œuvre les objectifs en regard.

Un travail en collaboration avec l'ensemble des promotions infirmières et aides-soignantes a permis la réalisation d'actions orientées sur l'environnement ainsi que sur l'épanouissement et la cohésion sociale.

Le respect de la Charte du développement soutenable de l'IFSI/IFAS conduira l'établissement au cours de l'année 2023-2024 à progresser vers le développement de nouvelles actions à inscrire dans une dynamique fondée sur un engagement collectif.

D'une façon plus globale, les principes du projet de l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

- Un renforcement des liens Hôpital-Ecole en développant notre collaboration entre les professionnels de santé du Centre Hospitalier de Menton et des autres lieux de stage avec l'équipe pédagogique et en formalisant le projet de stage des instituts.
- Un partenariat étroit avec les hôpitaux locaux de l'arrière-pays mentonnais et le CHU de Nice.
- Une prise en compte de l'environnement spécifique et de l'évolution du contexte socio culturel, économique, démographique et environnemental du territoire mentonnais.

L'objectif est d'assurer une formation initiale solide et former des professionnels de santé compétents, responsables et réflexifs qui puissent s'adapter au contexte et aux évolutions des

7. L'Institution

Le Centre Hospitalier « La Palmosa » de Menton est situé au sein d'un territoire correspondant à celui de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) qui recouvre un bassin de 75 000 habitants largement ouvert à l'est sur l'Italie et à l'ouest sur MONACO.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française comprend seize communes, sept chefs-lieux de cantons et deux cités urbaines pour une population de 75 000 habitants sur une superficie totale de 505 km², selon les données INSEE.

Le CH de Menton comprend des services de court et moyen séjour (chirurgie conventionnelle et ambulatoire, urologie, médecine), un pôle de médecine d'urgence, un SMUR, un pôle SSR spécialisé de 82 lits avec balnéothérapie, un HDJ SSR, une unité de soins de longue durée, un centre périnatal transfrontalier de proximité, des consultations externes, et le plateau technique comprenant le service d'imagerie médicale, le bloc opératoire et la stérilisation.

7.1. La formation

L'ensemble de la formation vise à ce que chacun développe les aptitudes et les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la compétence professionnelle pour l'exercice de la fonction d'aide-soignant(e) dans toute sa complexité et sa diversité.

Au terme de sa scolarité préparant au diplôme d'état d'aide-soignant, l'élève doit avoir acquis les savoir-faire, savoir être et les connaissances associées lui permettant de contribuer à une prise en charge globale de la personne soignée en liaison avec les autres intervenants d'une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

L'aide-soignant participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie et à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle du soin.

7.2. Le projet organisationnel

L'institut de formation d'aide-soignant du Centre hospitalier de Menton a une capacité d'accueil de 45 élèves inscrits (une unique rentrée en septembre pour l'année 2023).

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est ouverte dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et du 10 juin 2021.

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

La formation débute le 28 Août 2023 au 19 juillet 2024. Les élèves bénéficient de 3 semaines de congés.

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de **35 heures** parsemaine.

Le calendrier de l'alternance se situe en annexe 5

8. La place de l'institut de formation dans la cité

Répondre à un besoin local :

- Formation des agents hospitaliers du Centre Hospitalier de Menton dans le cadre d'une promotion professionnelle
- Formation des agents hospitaliers des EHPAD locaux : Gastaldy , Les Hauts de Menton...
- Formation des agents des services de soins à domicile : Apamedis, le CCAS de Roquebrune Cap Martin...
- Répondre au besoin de formation des habitants de Menton, Roquebrune Cap Martin, Beausoleil et qui souhaite entreprendre la formation à titre individuel et à leur frais.

Répondre à un besoin régional :

- Formation des agents hospitaliers des structures sanitaires locales de l'est du département : Sospel, Breil-sur-Roya, La Brigue, Saorge et Tende.

Répondre à un besoin transfrontalier

- Formation des agents hospitaliers du Centre Hospitalier de Monaco (ouverture en 2018 de l'IFAS monégasque).

Depuis 1994, l'institut de formation de Menton accueille des demandeurs d'emploi, ce qui demande une coopération étroite avec tous les acteurs de l'insertion professionnelle.

En 2013, le conseil régional participe à la prise en charge financière de 20 formations dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF).

8.1. Les organes hiérarchiques :

- **La DREETS** : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- **L'ARS** : Agence Régionale de Santé
- **La Direction des soins** du Centre Hospitalier de Menton.

8.2. Les organes consultatifs :

Selon les Arrêtés du 10 juin 2021 et du 9 juin 2023

- L'Instance compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelle des élèves
- Section compétente pour le traitement des situations Disciplinaires
- Section relative aux conditions de vie des élèves au sein des instituts
- ICOGI (Instance Compétente pour les orientations générales des Instituts)

- Commission de validation de l'acquisition des résultats (mise en place à compter de la rentrée 2023)

8.3. Le fonctionnement interne :

- **Objectifs :**

- Participer au projet du Centre Hospitalier de Menton en contribuant à la coopération ~~itr~~ établissements.
- Participer à la politique du service de soins infirmiers.
- Renforcer la collaboration avec les services de soins en améliorant avec les responsables de stage les conditions d'accueil et d'encadrement sur le terrain.

- **Modes de communication :**

- Faire connaître les possibilités de formation aux candidats potentiels : sur les différents terrains de stages, avec les professionnels de santé.
- Collaborer avec le service de la Gestion des Ressources Humaines et le service financier.
- Collaborer avec le pôle Emploi.
- Collaborer avec le Conseil Régional, la Mission Locale et le Conseil Départemental.
- Travailler en relation avec les différents Instituts de formation de la région PACA
- Adhérer et participer au GERACFAS.

- **Modes de sélection :**

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 1

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.

9. Les objectifs de la formation :

9.1. Les objectifs généraux

Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

- Développer la faculté d'adaptation de l'élève en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé.
- Aider l'élève à réfléchir sur son projet professionnel en fonction de ses aspirations et du projet pédagogique.
- Etablir une cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles.
- Assurer un suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève.

- Concevoir et mettre en œuvre une formation permettant une insertion professionnelle réussie et durable pour les élèves.

9.2. Les objectifs spécifiques

L'élève, afin de construire son identité professionnelle doit, progressivement au cours de sa formation :

- Acquérir et /ou approfondir des connaissances théoriques dans les domaines de l'hygiène, l'anatomie, la physiologie la communication, la législation, l'ergonomie...grâce aux cours dispensés en Institut, à la recherche personnelle d'informations, aux échanges au sein de la promotion et des équipes de soins.
- Développer ses capacités d'observation et d'analyse des pratiques professionnelles en faisant des liens entre théorie et pratique.
- Acquérir des pratiques rigoureuses et réfléchies en hygiène hospitalière afin de s'inscrire dans la démarche de qualité des établissements et dans la lutte contre les infections nosocomiales.
- Apprendre et/ou développer les gestes et l'organisation des soins en respectant la sécurité, le confort, la pudeur des personnes prises en charge.
- Développer une communication verbale et non verbale, son sens de l'observation, sa capacité à accueillir le patient et son entourage.
- Apprendre et/ou développer ses connaissances du cadre législatif qui régit les fonctions d'aide-soignant(e), d'infirmier (ère) ainsi que les réglementations en matière de santé publique.
- Apprendre à transmettre les informations permettant d'assurer la continuité des soins.
- Apprendre à se situer au sein d'une équipe de travail, à faire preuve d'honnêteté et de rigueur dans son travail.
- Respecter le travail collectif à travers le respect du code du travail et des règles professionnelles et déontologiques.

10. L'enseignement théorique

La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants, dont le contenu et le volume horaire sont décrits **en annexe 5**.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés entre classes d'apprenants y compris entre plusieurs sessions de formation de l'institut, ou avec d'autres instituts de formation d'aides-soignants du même groupement, hors groupement, de la région ou en inter région, y compris avec d'autres instituts de formation paramédicale.

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'interprofessionnalité est recherchée.

Bloc 1

- Module 1 (147 h) Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de savoir sociale (Module spécifique AS)
- Module 2 (21 h) Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)

Bloc 2

- Module 3 (77 h) Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)
- Module 4 (182 h) Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)
- Module 5 (35 h) Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3

- Module 6 (70 h) Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 (21 h) Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4

- Module 8 (35 h) Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5

- Module 9 (35 h) Traitement des informations
- Module 10 (70 h) Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente.

L'institut de formation a privilégié d'orienter les API (35h) sur le perfectionnement de la langue française écrite et orale, la maîtrise de l'arithmétique et une initiation à l'outil informatique.

11. L'enseignement pratique

Quatre périodes de stages en milieu professionnel doivent être réalisées.

Trois stages de 5 semaines chacun visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Pour les élèves en contrat d'apprentissage, 2 périodes sont effectuées au sein de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel autre que l'employeur, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

12. Les méthodes pédagogiques

Les procédures mises en œuvre ont pour objectif de développer :

- Un savoir
 - Observation, analyse
 - Compréhension
 - Mémorisation
 - Expression écrite
 - Expression orale
- Des processus gestuels
 - Habileté manuelle
 - Organisation du travail
 - Respect des critères de soins
 - Respect des protocoles
 - Manutention des personnes
- Des capacités relationnelles et de maîtrise de soi
 - Disponibilité
 - Écoute
 - Ouverture d'esprit
 - Bienveillance
 - Esprit d'équipe
- Les méthodes
 - Cours magistraux
 - Travaux de groupe
 - Travaux pratiques
 - Analyse des pratiques professionnelles
 - Réflexion autour du projet professionnel et du rôle de l'aide-soignant
 - Débats et groupes d'expression
 - Exploitation de vécu de stage (supervision professionnelle)
 - Suivi pédagogique centré sur l'élève avec rencontres individuelles à l'initiative des élèves et/ou des formateurs
 - Méthodes de simulation en santé en collaboration avec les promotions IDE
- Les moyens
 - Terrains de stage
 - Salle de travaux pratiques avec mannequins et matériels
 - Moyens audiovisuels (magnétoscope, DVD, rétroprojecteur)

- Intervenants (voir annexe)
- Revues professionnelles
- Photocopies

13. Dispositif de suivi du parcours des apprenants

Le dispositif de suivi construit par l'équipe pédagogique de l'institut de formation de l'IFAS de Menton a pour objectifs de permettre à l'élève de :

- Se situer dans son parcours de formation
- Evaluer sa progression d'apprentissage
- Identifier ses difficultés éventuelles
- Partager et confronter ses expériences avec les autres élèves
- Permettre de se situer par rapport à des situations professionnelles

Ces objectifs amènent le formateur à :

- Faire un bilan des acquisitions de l'élève,
- Mettre en place un d'un projet d'accompagnement personnalisé.
- Guider l'étudiant dans son cheminement pour la construction de son identité professionnelle et l'élaboration de son projet professionnel
- Repérer les indicateurs d'évolution de l'étudiant pour la construction de son positionnement professionnel et de son autonomie dans son projet professionnel

Plusieurs types de suivis pédagogiques sont mobilisés au cours de la formation :

• Les temps de rencontre individuels :

Principes :

- 2 entretiens par année de formation
- Entretien fixé sur RDV avec le formateur référent (chaque formateur est référent de 20 élèves/promotion)
- Entretien d'une durée d'1h maximum
- Entretien mené sur la base d'une trame commune élaborée par l'équipe de formateurs

• Les temps de rencontre collectifs :

Principes :

Exploitation de chaque retour de stage en groupes restreints avec le formateur référent pour :

- Favoriser l'expression du vécu, du ressenti du stage
- Faire le bilan de l'atteinte des objectifs de stage

Bilan de formation à mi- année et bilan de fin de formation sur la base de questionnaires de satisfaction afin :

- De maintenir constant le souci de l'équipe pédagogique à répondre à l'amélioration continue de la formation
- De prendre en compte les remarques des élèves sur les séquences pédagogiques, l'organisation des cours, les ressources de l'institut...
- D'effectuer d'éventuels réajustements sur les modules suivants ou sur la promotion suivante au moyen de plan d'actions portés à la connaissance des élèves

14. Les terrains de stage

ETABLISSEMENTS	ADRESSES	SERVICES
CENTRES HOSPITALIERS		
Centre Hospitalier MENTON	2, avenue Antoine Pégliion 06507 Menton	Chirurgie Médecine Pôle SSR USLD Urgences Salle de réveil
CHU de Nice	Pasteur 1 et 2 30 Voie Romaine, 06000 Nice Archet 1 et 2 151 Rte de Saint-Antoine, 06200 Nice	Tous les services – voir dossier annexe avec tous les contacts téléphoniques.
Centre Hospitalier Ste Marie NICE	87, avenue Joseph Raybaud BP 1519 06009 Nice	Unités de psychiatrie
Centre Hospitalier Princesse Grace de MONACO	Avenue Pasteur 98000 Monaco	Chirurgie Médecine Psychiatrie - Soins Intensifs – Réanimation - Centre Rainier 3
CHPG – La Roseraie	7, bis avenue des Ligures	Unité de psychiatrie et de psychologie médicale. (rôle CMP / CATTP)
Hôpital Local de SOSPEL « Saint Eloi »	Hôpital St Eloi Place St François 06380 Sospel	Médecine / UHR / PASA / EHPAD
CHU Tende	3 avenue Jean Médecin 06430 Tende	EHPAD / SSR
Hôpital local de BREIL SUR ROYA	2 rue Jules Cordier 06540 Breil/Roya	Médecine / EHPAD / FAM PASA
Les hôpitaux de la Vésubie Centre Jean Chanton	Boulevard René Roques 06450 Roquebilliere	EHPAD, Médecine, SSR
Centre Hospitalier de Puget Téniers	Quartier Condamine 06260 Puget-Théniers	SSR, Médecine, EHPAD, FAM
Centre Antoine Lacassagne	33 Av. de Valombrose, 06100 Nice	Oncologie
CLINIQUES		
Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie du Sport Monaco	11 avenue d'Ostende 98000 Monaco	Chirurgie
Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco – C.H.P.M	32 – 34 Quai Jean-Charles Rey	Hémodialyse

	98000 Monaco	
Clinique « la Séréna	4 Avenue de Rimiez 06100 Nice	SSR
Clinique Saint Dominique	16 Avenue Henry Dunant 06100 Nice	SSR Soins Palliatifs
Clinique Saint-François	10 boulevard Pasteur 06046 Nice cedex 1	Chirurgie Psychiatrie
Clinique des Sources	10 Camin Pietruschi 06105 Nice 02	USLD/UHR/Médecine/Surveillance continue
Polyclinique Santa Maria	57 Avenue de la Californie 06200 Nice	Chirurgie
Clinique Saint ANTOINE	7 Avenue DURANTE Nice	Chirurgie
Clinique Saint-Georges	2 avenue rimiez 06100 Nice	Médecine, chirurgie
EHPAD		
EHPAD Maison Russe Sainte Anastasie	166 impasse de la Maison Russe 06500 Menton	EHPAD
ESMS Entrevaux	Résidence le Parc Quartier la sedz 04320 Entrevaux	Établissement qui dépend du CH Puget-Théniers
EHPAD « Le temps des cerises »	Saorge	EHPAD
EHPAD Maria Hélena	51 Boulevard Pasteur 06000 Nice	EHPAD
EHPAD Peille	15 Boulevard Aristide Briand, 06440 Peille	EHPAD
EHPAD de Villefranche La Sofiéta et L'Escalinada	2424, boulevard Édouard VII 06230 Villefranche sur Mer	EHPAD
Résidence « les Hauts de MENTON »	76 Route du sanatorium val de Gorbio 06500 Menton	Maison de retraite
Résidence « les Citronniers »	1 Rue du moulin 06190 Roquebrune Cap Martin	Maison de retraite
Résidence Fontdivina	271 chemin Romain 06240 Beausoleil	EHPAD
EHPAD « Le Touzé »	Avenue de France, 06430 La Brigue	EHPAD
EHPAD GASTALDY GORBIO	Val de Gorbio BP 139 06504 Menton	EHPAD

DOMICILE		
C.C.A.S. Roquebrune Cap Martin	2, avenue de la Lodola 06190 RCM	Soins à domicile
C.C.A.S Menton	4 Prom Maréchal Leclerc Hauteclouque 06500Menton	SSIAD
ADMR Menton	5 Avenue Victor Hugo 06500 Menton	Soins à domicile
UNISAD Arnaud Tzanck (soins à domicile)		SSIAD Menton autoroute Secteur Bévéra (arrière-pays mentonnais)
MEDICO-SOCIAL		
Institut Médico-Éducatif Départemental BARIQUAND- ALPHAND	41, Bd de Garavan 06500 Menton	Enfants/Adolescents déficients mentaux
MAS des Fontaines	La Brigue	Adolescents/Adultes polyhandicapés
Complexe Villa Apraxine Les glycines	49 avenue d'Estienne d'Orves 06000 Nice	FAO / FAM
Foyer d'accueil médicalisé de l'Escarène / Croix Rouge Française	135 avenue Donadey 06440 l'Escarène	Foyer de vie / FAM
Fondation Lenal	57 avenue de la Californie 06200 Nice	Pédopsychiatrie ados : - Hospitalion , UHCD, urgences
MAS de Canta Galet	120 av Joseph Durandy, 06000 Nice	adultes handicapés en situation de grande dépendance
MAS la Palmerose	60/66 avenue Joseph Durandy 06200 Nice	adultes handicapés en situation de grande dépendance

TERRAINS DE STAGE CH MENTON	CADRE REFERENT
Médecine d'urgence	Alexandra GIRARDOT
Consultations externes	Anne FORQUET de DORNE
Chirurgie 2	Clarisse FAY
Unité de Chirurgie Ambulatoire	Clarisse FAY

Bloc opératoire	Aurélia BARRAUD
Médecine 3	Séverine LEFRANT
Médecine 4	Séverine LEFRANT
Pôle SSR	Filipe FERREIRA
USLD	Marcia OLIVEIRA-CASTRO

15. La formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)

Les élèves en cursus complet et partiel sont formés aux gestes et soins d'urgence dans le respect de la procédure exigée par le CESU soit :

- 21 heures obligatoires de formation sur 3 jours durant le module 3 pour le cursus complet et partiel.
- Respect de la chronologie des demi-journées
- Utilisation des techniques pédagogiques actives
- Utilisation de la démonstration en synthèse finale
- Utilisation des connaissances antérieures des participants et réajustement.
- Réajuster les connaissances scientifiques.
- Traiter lors de chaque séquence les thèmes de l'hygiène, la protection, l'alerte, et l'organisation de l'équipe en lien avec le thème transversal avec un rappel lors du module concerné.

Pour valider la formation.

- Présence à la totalité des séquences
- Réalisation de chaque geste technique au cours des pratiques
- Comportement adapté dans au moins deux situations réelles

Les documents pédagogiques

- Fiches d'évaluation individuelle et de fin de formation.
- Mémento récapitulatif distribué en fin de formation.
- Liste d'émargement à signer lors de chaque demi-journée

16. Les ressources de l'Institut

16.1. Les ressources humaines

L'IFAS est rattaché à la direction du centre hospitalier de Menton « La Palmosa » dont Madame EZAVIN en est la directrice.

16.2. Organigramme fonctionnel

L'Organigramme des Instituts de Formation se trouve en **annexe 6**

Direction :

Mme Candice VANBIERVLIET, Directrice des Soins et Directrice des instituts de formation en SI et aides-soignants de l'IFSI et de l'IFAS.

Mme CAVASSINO-DALEST, Cadre supérieure de santé - Adjointe de direction des instituts IFSI – IFAS responsable pédagogique

Adjoins administratifs:

- Julie TENAILLEAU
- Valérie KOSATKA

Rôle et missions:

- Accueil physique et téléphonique des étudiants et autres interlocuteurs de l'IFAS
- Suivi :
 - Du processus administratif de sélection à l'entrée en IFSI et en IFAS.
 - Des dossiers administratifs des élèves (financements, assurances, conventions de formation, attestations etc.).
 - Des indemnités pour les élèves en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs.
 - Des stages pour l'élaboration des conventions et des courriers avec nos partenaires de stages.

Agent d'entretien:

- Sylvie CHOUCHANA
-

Équipe formateurs :

Responsabilités des formateurs :

- De la conception du dispositif pédagogique (modules, compétences, évaluations etc.)
- De l'organisation et de la coordination des promotions
- Des commandes auprès des intervenants (après avis du directeur)
- De l'accompagnement et de l'encadrement pédagogique des étudiants en stage
- Du suivi et de l'évaluation de la formation mise en œuvre

Équipe de formateurs			
Référent année de formation	Nom- Prénom	Diplômes	Expériences professionnelles
FILIERE INFIRMIERE			
1 ^{ère} année	Christelle THIERY	IDE Cadre De Santé MASTER II (asifi)	-Géronto-psychiatrie -IDEC en EHPAD -SSR /USLD -CDS service de chirurgie

1 ^{ère} année	Catherine ROCHE	-1987 DEI -2002 DE Puériculture -2011 DE CDS/MASTER 1 Sciences de l'éducation -2015 MASTER II Sciences de l'éducation « Formation de formateurs aux métiers de l'enseignement » -2022 DU Simulation en santé	- Services Chirurgie, médecine - Pédiatrie générale et néonatalogie - FFCDS médecine et soins palliatifs - IFSI IFAS depuis 2011
2 ^{ème} année	Sandra BARBIER	- 1996 DEI -2005 DEIA -2019 DE CDS : Master II « Encadrement des Etablissement de la Santé et du Social » -2020 Formateur GSU	-Urgences/réanimation -Bloc/SSPI (anesthésie) : - Chirurgie cardiaque - Grands brûlés Anesthésie pédiatrique
2 ^{ème} année	Julien ROUYER	-2005DEI -2011 DUSIU -2014 DUSISC -2021 Cadre de santé Master II (2E2S) 2021	- Pédiatrie générale et réa-néonatalogie - SMUR & Urgences - FFCDS Chirurgie générale et ambulatoire
3 ^{ème} année	Khadija BAIDAR	2005 - DEI 2013 DE CDS/MASTER I, Droit et gestion « <i>Management et Formation dans les Etablissements de Santé</i> » -2020 Master II, Sciences de l'éducation « <i>Formation d'adultes, Accompagnement professionnel et Qualité de vie au travail</i> » Mention : « <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> »	MAS FAM EHPAD Centre de rééducation cardio respiratoire CDS en IFSI depuis 2017
3 ^{ème} année	Rose Marie BENGUE	-1983 DEI 1991 DEIA <i>Licence Sciences Sanitaires et Social</i> 2001CDS	-Services Chirurgie, réanimation -BLOC/SSPI toutes spécialités -CDS en radiologie interventionnelle +SSPI -Cadre formateur depuis 2003 (école d'IA puis IFSI)
FILIAIRE AIDE-SOIGNANTE			
	Richard JOURDAN	- 1994 DEI - 2019 DU ergonomie	-EHPAD -Psychiatrie -Activité libérale

	Frédéric MENGUY	- 2000 DU Réanimation - 2004 IADE - Formateur AFGSU -DU Soins palliatifs	Réanimation pédiatrique Urgences préhospitalière Bloc/SSPI (anesthésie) Prélèvement d'organes
--	--------------------	---	--

Les valeurs de l'équipe pédagogique

Une valeur est « *ce qui est posé comme vrai, beau, bien, selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend* » (Larousse)

Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement. Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue. On parle d'échelle de valeurs.

Chacune des valeurs décrites ci-après est, selon nous, dite fondamentale, c'est-à-dire essentielle dans la pratique professionnelle.

L'HAS nous invite à les définir car « *les valeurs sont des références communes fondant la conduite professionnelle de chacun, identifiées de façon collective, et diffusées auprès de tous les acteurs internes et externes. Dans le contexte des établissements de santé, caractérisé par la présence de groupes porteurs de visions différentes et pourtant toutes légitimes, elles constituent un cadre de référence utile.* » (Manuel de certification des Etablissements de Santé V2010 HAS juin 2009)

Les valeurs retenues par l'équipe pédagogique sont les suivantes, aucune priorité n'a guidé leur présentation.

Le respect

C'est « *un sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose.* » (Petit Larousse)

Le respect des valeurs professionnelles passe par :

- Le respect des personnes, c'est à dire de soi et de l'autre. Il peut s'agir des formateurs, des secrétaires, des agents d'entretien, des intervenants extérieurs, des patients, des familles, des professionnels, des supérieurs hiérarchiques, des collègues mais également des autres étudiants rencontrés à l'IFSI/IFAS et sur tous les lieux de formation :
 - L'acceptation des différences (accepter l'autre comme il est),
 - Le respect de l'expression des élèves, qui est portée par les délégués de promotion élus,
 - La valeur respect sous-tend à la fois l'authenticité, la solidarité et l'esprit d'équipe,

- Le respect des institutions et du travail collectif à travers le respect du code du travail, du règlement intérieur, des procédures, des locaux et des matériels et des règles professionnelles et déontologiques.

L'Équité

Dans la reconnaissance des droits de chaque étudiant, dans la mise à disposition des moyens, dans l'impartialité de l'évaluation, dans le respect du règlement intérieur.

La Bienveillance

C'est « [...] un état d'esprit fait d'une certaine maturation qui est indispensable pour créer un climat de confiance. Elle se manifeste par l'écoute et suppose attention, intérêt, indulgence et le sens du non-jugement ».

L'intégrité

Qui inclut **l'honnêteté, la loyauté, la fiabilité.**

L'Écoute

Être à l'écoute c'est « être attentif à ce qui se dit et, plus généralement à ce qui se passe. C'est la capacité à écouter autrui, à être attentif et réceptif à sa parole. ».

Être à l'écoute de l'autre, c'est être présent, authentique, disponible dans la relation. C'est être dans l'empathie, la bienveillance et le non-jugement. C'est laisser l'autre s'exprimer, lui laisser le temps.

Les valeurs énoncées n'ont de raison d'être que si elles animent nos actes et notre réflexion au quotidien.

16.3. Les ressources documentaires et multimédias

L'institut dispose :

- D'une salle informatique multimédia de 17 postes (salle 5) connectés à internet et à une imprimante. Cette imprimante est à disposition des étudiants. La salle est ouverte aux heures d'ouverture de l'IFSI, soit de 8h30 à 17h00.



L'institut dispose de plus :

- D'une bibliothèque
- D'un équipement WIFI dans la totalité des locaux.

16.4. Les ressources en infrastructure et en logistique

- L'institut dispose à ce jour dans ses locaux de :

RDC	
2 Salles de cours : 1(équipée pour Visio conférence) et 2 2 salles de TP1 et TP2	Secrétariat IFSI -IFAS 2 bureaux de formateurs, Salle à manger des étudiants (2 pièces) Salle à casiers Petite salle cafétéria Salle TP 2, salle de simulation en santé
1 ^{er} étage	
3 salles de cours : 4 et 6 et salle 5 informatique	(17 postes informatiques) dont 6 formatés pour permettre les évaluations des apprenants nécessitant l'utilisation d'un ordinateur
2 nd étage	
2 salles de cours : 7 et 8	2 bureaux de formateurs

Au rez-de-chaussée du bâtiment côté droit, se situent la bibliothèque ainsi que le bureau du CSS.

16.5. La vie étudiante

La section relative à la vie étudiante est une instance qui compose la gouvernance de l'IFSI. Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du Directeur ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante. Les représentants des élèves aides-soignants sont invités et participent aux réflexions de cette instance.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets extra « scolaires »,
- L'organisation des échanges internationaux.

17. La promotion de l'IFAS et de la profession d'aide-soignant

Plusieurs évènements sont organisés favorisant la promotion de l'IFSI et la promotion aide-soignant :

- ❖ *Journée Portes Ouvertes* : évènement organisé par les cadres pédagogiques, supervisé par le CSS, en collaboration avec le Directeur des soins, la Direction de l'établissement, différents services de presse et radiophonie, ainsi qu'un groupe d'éditeurs.
- ❖ *Participation au Forum des métiers de Roquebrune Cap Martin.*
- ❖ *Participation au journée d'information jeunesse de la ville de Menton*
- ❖ *Participation à la journée « Leader Diabète ».*
- ❖ *Participation à venir aux manifestations de la journée de la ligue contre le cancer : Octobre rose (marche/course sur Menton) et Mars bleu.*

L'objectif global étant de favoriser le positionnement des instituts en tant que Pôle d'excellence dans le domaine de la formation - infirmière et aide-soignante - et d'adapter la formation aux enjeux de santé afin de renforcer les compétences des apprenants tout en sécurisant leur exercice.

18. Annexes

Annexe 1 : Plaquette FPC « TUTORAT »

Annexe 2 : Plaquettes FPC « AFGSU » 1 – 2 et recyclages

Annexe 3 : Plaquette FPC : formation AS « son rôle en regard du nouveau référentiel métier »

Annexe 4 : Plaquette FPC « Accompagnement fin de vie et soins de support »

Annexe 5 : Alternance 2023/2024 IFAS

Annexe 6 : Contenu et volume horaire

Annexe 7 : Organigramme des Instituts de formation